



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr



Montauban le 3 mars 2026

Mesdames, Messieurs,
Responsables de Clubs CD pétanque 82

Vous trouverez en pièce jointe le calendrier par zone, ainsi que les feuilles d'inscriptions 2026.

Les qualifications se feront sur un site unique, sauf les promotion et tête à tête masculin.

Conformément aux directives fédérales :

- les juniors **ne peuvent pas participer aux qualificatifs pétanque seniors ; mais ils peuvent participer aux qualifications sénior de jeu provençal.**
- **un** seul joueur hors UE par équipe
- la FFPJP a décidé de bloquer dans Geslico toutes les **nouvelles** licences d'étrangers (hors UE) pour les Championnats de France et pour l'année 2026 (il faut au moins un an de licence pour pouvoir y participer, article 3b du règlement des championnats de France).

Concernant les modalités d'inscription pour 2026 :

Les feuilles d'inscriptions doivent être envoyées par email ou être déposées directement au secrétariat du Comité **avant la date limite mentionnée sur chaque feuille.**

Pour les clubs qui le souhaitent, vous pouvez envoyer vos inscriptions via le logiciel Gestion Concours, liste spéciale excel à joindre par mail (notice explicative en pj).

Une fois votre feuille d'inscription reçue au CD aucune modification d'inscription ne sera acceptée si elle n'est pas effectuée par écrit/mail par un membre du bureau du club.

Les listes des inscriptions seront consultables sur le site internet du comité avant les tirages.

L'inscription pour les qualifications est payante : **6 euros par joueur**, comme indiqué lors du congrès départemental (dont 1€ reversé à la FFPJP)

Les jeunes sont exonérés pour **leurs** qualifications.

Rappel : une fois le tirage effectué, **toute inscription vous sera facturée**. Le certificat médical ou tout autre justificatif d'absence ne sera pas accepté pour remboursement.

Une facture globale, détaillée par qualification, vous sera envoyée **au terme de la période des qualifications.**

Dès réception, celle-ci doit être réglée dans les meilleurs délais. En cas de litige sur le montant dû, vous voudrez bien contacter **rapidement** le secrétariat.

Les remplacements de joueurs sont autorisés au niveau départemental jusqu'au coup de sifflet de l'arbitre qui signale le début de la compétition (voir l'article 3c du règlement des championnats de France en vigueur).

Pour les tenues, nous vous rappelons que vous devez vous référer au tableau fédéral.

Le comité 82 vous souhaite une très bonne saison sportive.

Franck CLÉMENT,
Président du Comité Départemental 82